



DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

COMMUNE DE LUCCIANA

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE DE PINETO

 **CITADIA**
Espace INGA
110 Parc Athéna
83190 Ollioules
Tel : 04 94 19 97 19
Fax : 04 94 18 97 19
www.citadia.com

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 06/01/2009 approuvant
les dispositions du Plan Local d'Urbanisme



ARAB
EOMED ✓
15033

Table des matières

1. Présentation du site et du projet.....	5
Rappel sommaire du projet.....	5
Localisation et environnement naturel.....	5
Situation par rapport aux périmètres à statuts.....	6
2. Données et méthode.....	10
Compilation des données existantes.....	10
Recueil des données de terrain.....	10
Rappel des critères d'évaluation des groupes visibles en hiver.....	10
3. Les habitats et la flore vasculaire.....	13
Les milieux secs.....	13
Les zones humides.....	15
La zone boisée.....	17
Les zones fortement remaniées.....	17
Bilan et premières perspectives.....	18
4. La faune.....	20
Les insectes.....	20
Les amphibiens et les reptiles.....	21
Les oiseaux.....	22
Les mammifères.....	24
Conclusion du pré-diagnostic hivernal.....	25
Bibliographie consultée.....	26



Préambule

La Commune de Lucciana (2B) souhaite une approche des enjeux écologiques de ses terrains du Domaine de Pinetu, dans le cadre de l'évaluation environnementale conduite par CITADIA Conseil.

La visite de terrain de l'équipe d'ECO-MED s'est déroulée suite à la sollicitation de la Commune, à un moment du calendrier écologique défavorable à l'observation de la faune et de la flore du secteur étudié.

Ce travail amont permet toutefois de dégager les grands enjeux écologiques potentiels, de sorte d'orienter CITADIA pour le reste de son évaluation. Des prospections complémentaires au bon moment du calendrier écologique (printemps et été 2007) permettront de préciser les potentialités et de confirmer ou non les enjeux pressentis, afin de mieux prendre en compte dans l'évaluation le patrimoine naturel local.

Pour ce pré-diagnostic hivernal, ECO-MED a mobilisé deux experts sur la journée du 20 décembre 2006.

- Monsieur Daniel PAVON, botaniste et responsable de la mission d'expertise ;
- Monsieur Julien VIGLIONE, spécialiste de la faune sauvage.

BR 19-03
RECUPÉD. ✓

1. Présentation du site et du projet

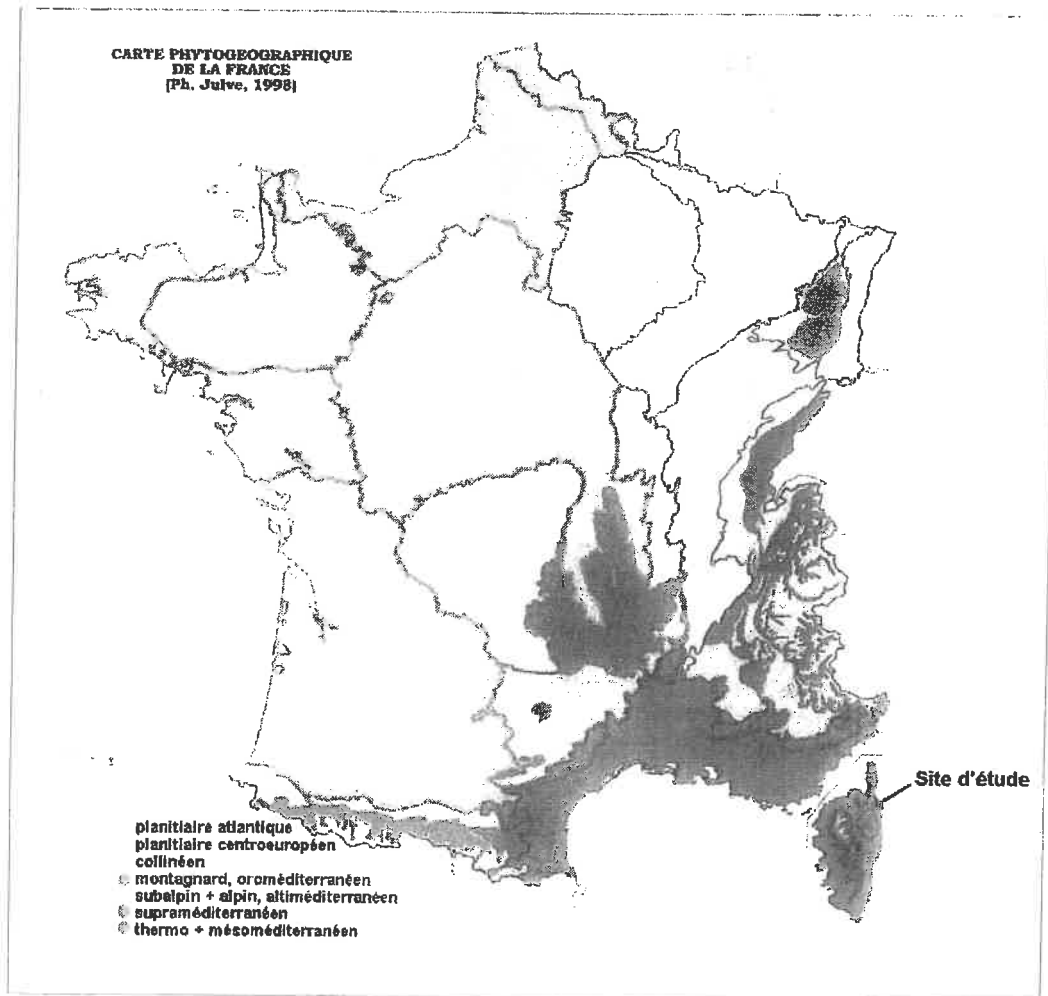
Rappel sommaire du projet

Chapitre à récupérer de CITADIA ou de la Commune

Localisation et environnement naturel

Le projet est inclut dans la plaine orientale du nord-est de la Corse. Cette région se démarque du reste de l'île par son **caractère de plaine littorale aux nombreux étangs et aux longs cordons dunaires littoraux**. C'est aussi une région où les activités économiques sont importantes et dynamiques, ayant pour conséquence une forte consommation d'espaces naturels.

Le projet se place à l'extrémité est de la commune de Lucciana, à proximité immédiate de la frange littorale, soit à une altitude proche du niveau de la mer. Le contexte biogéographique local est étroitement lié à l'endémisme Corse ou Corso-sarde, tandis que l'étage bioclimatique littoral local est intermédiaire entre le thermoméditerranéen et le mésoméditerranéen.



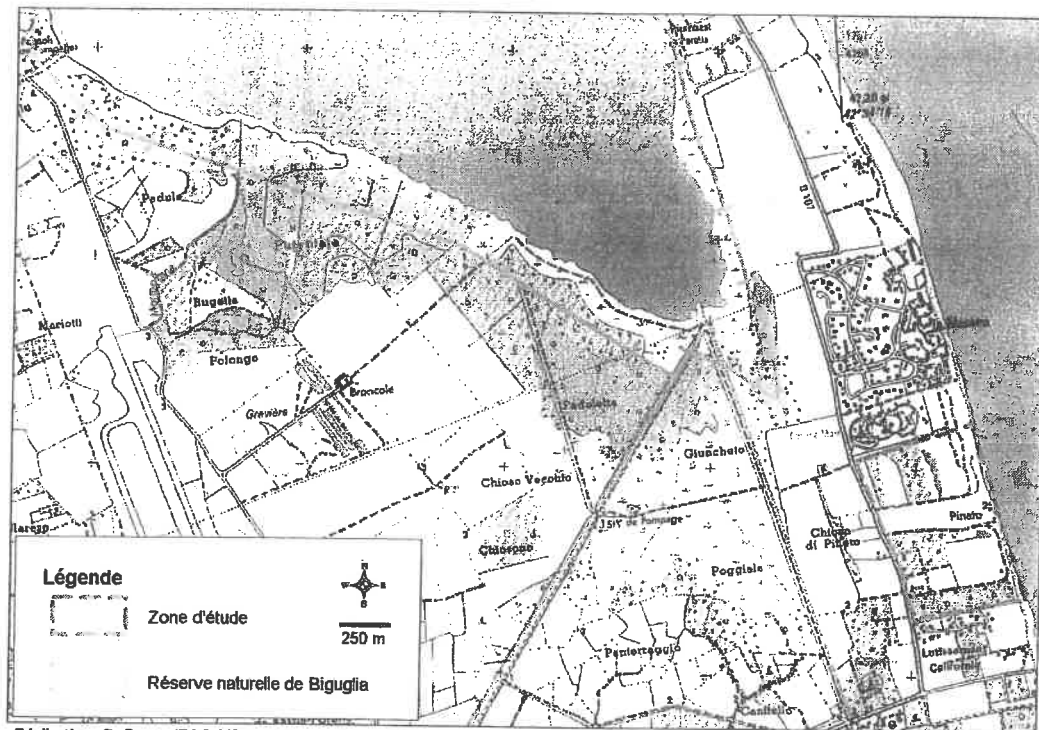
Situation par rapport aux périmètres à statuts

Périmètres réglementaires

Le secteur d'étude est placé dans un contexte extrêmement réglementé, tout en restant en dehors des différentes aires à statut : proximité d'une réserve naturelle et de trois sites du réseau Natura 2000 (SIC et ZPS).

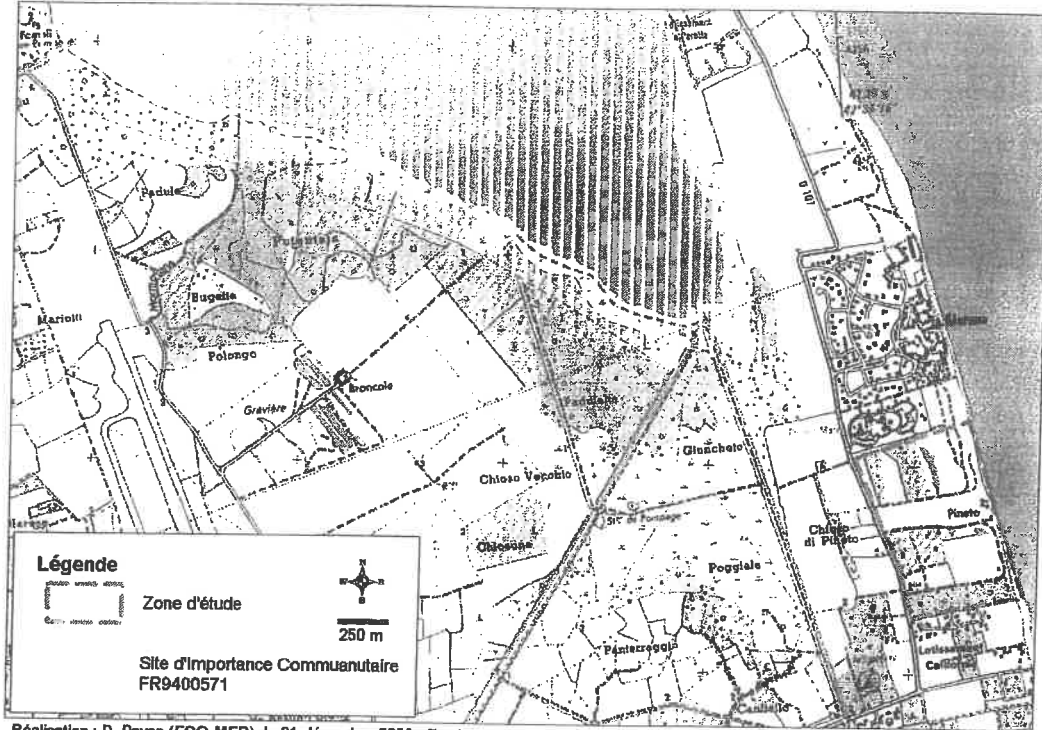
Les cartes ci-dessous permettent de localiser tous ces périmètres.

■ Réserve naturelle de l'étang de Biguglia

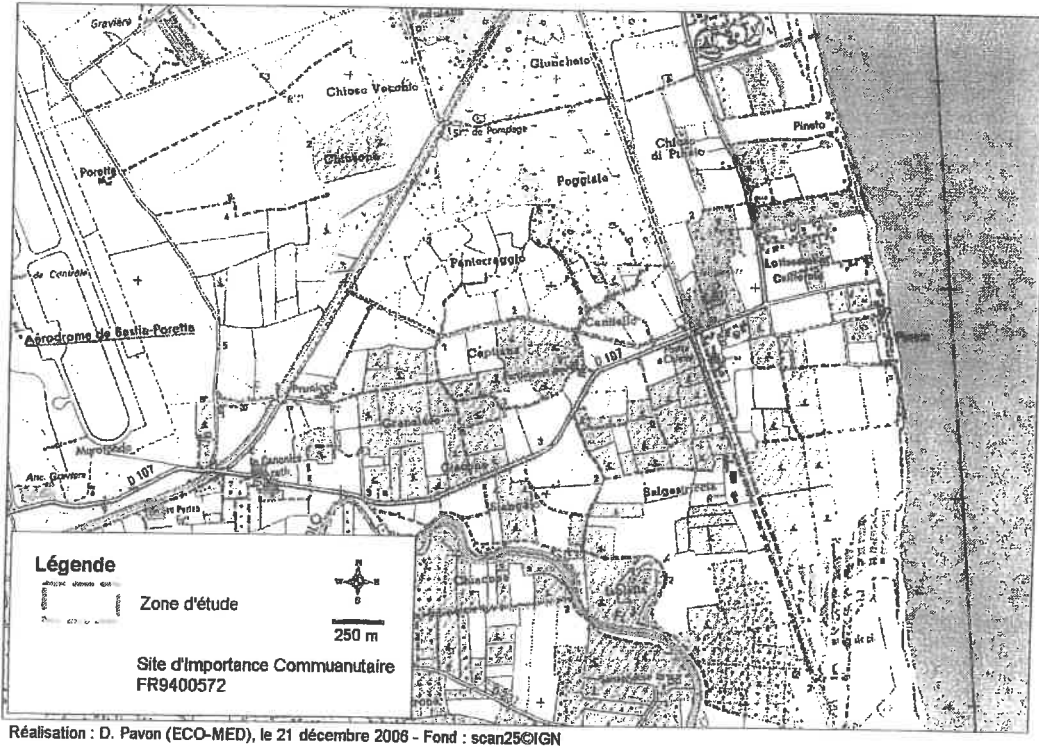


Zone d'étude et périmètre de la réserve naturelle proche

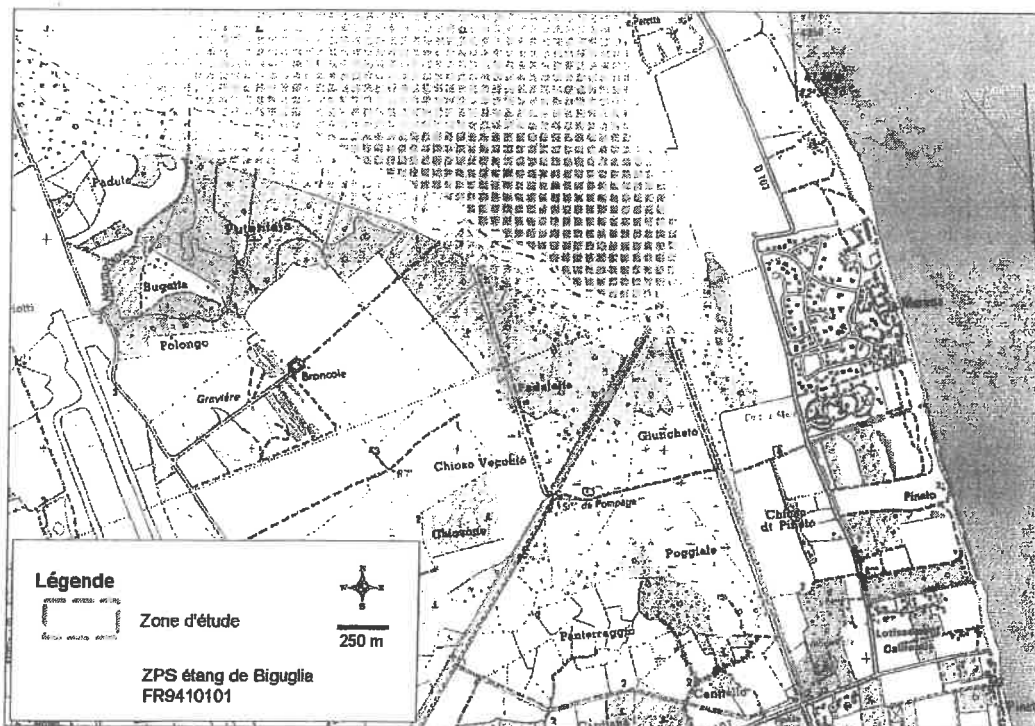
■ SIC FR9400571 « Étang de Biguglia »



■ SIC FR9400572 « Mucchiatana »



■ ZPS FR9410101 « Étang de Biguglia »

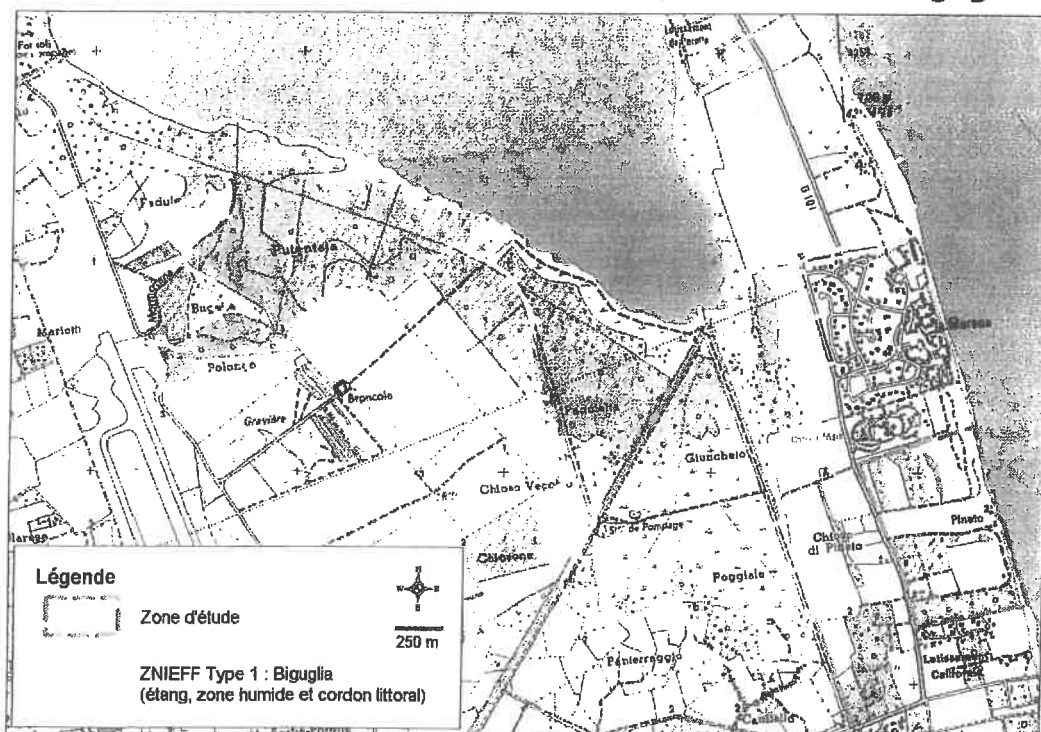


Réalisation : D. Pavon (ECO-MED), le 21 décembre 2006 - Fond : scan25©IGN

Périmètres d'inventaires

Ces périmètres ne représentent pas une contrainte réglementaire mais leur

■ ZNIEFF de type 1 : étang, zone humide et cordon littoral de Biguglia



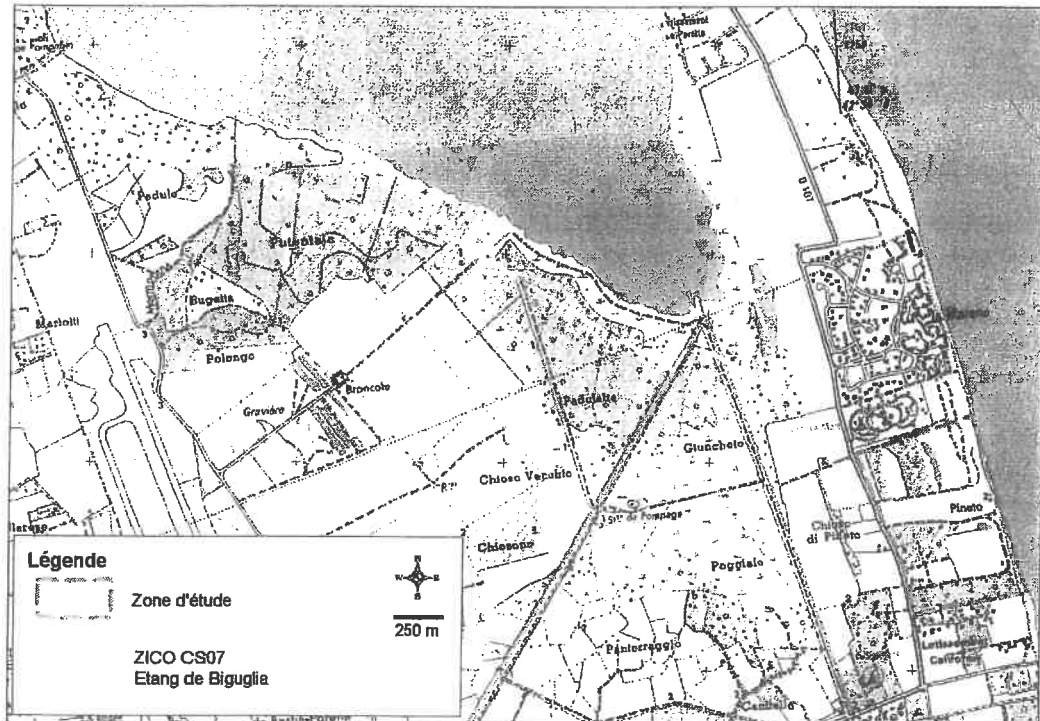
Réalisation : D. Pavon (ECO-MED), le 21 décembre 2006 - Fond : scan25©IGN

La typologie des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Les ZNIEFF sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

- **Les ZNIEFF de type 1** : Ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux rélictuels, de diversité d'écosystèmes.
- **Les ZNIEFF de type 2** : Ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

■ ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) CS07 : étang de Biguglia



Réalisation : D. Pavon (ECO-MED), le 21 décembre 2006 - Fond : scan25©IGN

2. Données et méthode

Compilation des données existantes

Les principales sources consultées figurent dans l'annexe bibliographique. Au vu de la saison concernée et de la rapidité des délais impartis, aucune consultation d'experts n'a été envisagée pour l'instant. „

NB : Toutes les photos présentées dans ce rapport ont été prises par les deux experts d'ECO-MED au cours de la journée du 20 décembre 2006.

Recueil des données de terrain

Prospection des habitats naturels et la flore

Ce pré-diagnostic hivernal a été réalisé à partir des données compilées au cours d'une inique journée de prospection effectuée le 20 décembre 2006. Cette prospection ayant été réalisée à une période défavorable du calendrier écologique, aucune liste pertinente d'espèces végétales ne peut être présentée par le botaniste d'ECO-MED à ce stade.

À l'inverse, les différentes formations végétales (habitats) ont pu être parcourues dans le but de dresser le portrait écologique du site. Chaque entité éco-physionomique complexe fait l'objet d'une présentation. Cette analyse tient compte des conditions du milieu (substrat, hygrométrie, etc.) mais aussi des espèces présentes. À ce stade, elle est donc d'un niveau de pertinence suffisant mais reste encore partielle du fait des données incomplètes concernant les espèces de flore vasculaire.

Prospection de la faune

Là encore, le calendrier hivernal, malgré une saison étonnamment douce, demeure très peu propice à l'inventaire de la faune et, en particulier, impossible pour l'entomofaune et les enjeux liés aux oiseaux nicheurs.

Rappel des critères d'évaluation des groupes visibles en hiver

Les habitats

En complément à la description analytique des habitats observés, il est possible de tenter une correspondance avec les deux typologies les plus répandues et utilisées par les différents gestionnaires des milieux naturels :

■ La typologie CORINE BIOTOPES

Elle s'attache à décrire de façon la plus exhaustive **tous les habitats** que l'on rencontre en Europe occidentale.



■ La typologie NATURA 2000

Dans le cadre du réseau écologique européen Natura 2000, suite à la directive européenne « HABITAT / FAUNE / FLORE 92/43/CEE », il a été défini une liste d'**habitats d'intérêt communautaire** (dont certains sont considérés « prioritaires »).

Parmi les habitats qui s'observent sur la zone d'étude, certains sont susceptibles d'être référencés dans le manuel d'interprétation des habitats de la Communauté Européenne (EUR15+10). Cela leur confère une forte valeur patrimoniale.

La flore vasculaire

Parmi la richesse de la flore que l'on peut observer sur un secteur donné, un certain nombre d'outils réglementaires ou scientifiques permet de hiérarchiser la valeur patrimoniale des espèces présentes.

■ Les espèces végétales protégées par la loi

Pour la flore vasculaire (ce qui exclut donc les mousses, algues, champignons et lichens), deux arrêtés fixent en Corse la liste des espèces intégralement protégées par la loi française. Il s'agit de :

- La **liste nationale des espèces protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain**, de l'arrêté du 20 janvier 1982 paru au J.O. du 13 mai 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995 paru au J.O. du 17 octobre 1995.

Cette liste reprend notamment toutes les espèces françaises protégées en Europe par la Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (19/9/1979).

- La **liste régionale des espèces protégées en Corse**, de l'arrêté du 24 juin 1984 paru au J.O. du 15 août 1986.

Cette liste complète la liste nationale précitée.

■ La directive Habitats

La **directive Habitats** (n° 92/43/CEE du Conseil du 21/5/1992) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, liste en annexe 2 (désignée ci-après « **DH2** ») les espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation, et en annexe 4 (désignée ci-après « **DH4** ») les espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

■ Le livre rouge de la flore menacée de France (LRN)

Sans caractère réglementaire strict, ce travail évalue de façon scientifique et objective le statut de menaces de nombreuses espèces présentes sur le territoire national.

Il se présente en deux tomes :

- Le **tome 1**, paru en 1995, recense 485 espèces ou sous-espèces dites « **prioritaires** », c'est-à-dire éteintes, en danger, vulnérables ou simplement rares sur le territoire national métropolitain.
- Le **tome 2**, à paraître, recensera les espèces dites « **à surveiller** », dont une liste provisoire de près de 600 espèces figure à titre indicatif en annexe dans le tome 1.

Une actualisation scientifique de cette dernière liste est effectuée régulièrement. Elle ne possède pour l'instant aucune valeur officielle mais peut déjà servir de document de travail.

Ainsi, seules les espèces figurant sur la liste du tome 1 sont réellement considérées comme menacées. Elles doivent être prises en compte de façon systématique, même si elles ne bénéficient pas de statut de protection. Celles du tome 2 sont le plus souvent des espèces

AR 003
ECONED

assez rares en France mais non menacées à l'échelle mondiale ou bien des espèces endémiques de France (voire d'un pays limitrophe) mais relativement abondantes sur notre territoire.

■ **La liste rouge mondiale de l'UICN (2006) des plantes menacées**

Cet ouvrage présente les espèces ou sous-espèces inscrites sur la liste rouge des plantes menacées d'extinction établie par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et leur présence par pays ou territoire d'outre-mer.

Il s'agit d'espèces globalement menacées, c'est-à-dire que l'ensemble des populations mondiales fait face à un "danger d'extinction" ou à une rareté absolue. Les espèces figurant sur cette liste doivent être prises en compte de façon systématique, même si elles ne bénéficient pas de statut de protection.

Batraciens, reptiles, mammifères

- **la convention de Berne** : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (19/9/1979) listant en **annexe II** la faune strictement protégée et en **annexe III** la faune protégée dont l'exploitation est réglementée.
- **la directive Habitats** : annexes II et IV (cf. ci-dessus).
- **la liste nationale des Reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain**, de l'Arrêté du 22/07/1993 (J.O. du 9/9/1993) modifiés par les arrêtés du 5 mars et du 16 juin 1999, et du 16 décembre 2004. Ce dernier arrêté inclut également la protection de l'habitat de l'espèce.
- **la liste nationale des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain**, de l'Arrêté du 10/10/1996 (J.O. du 12/10/1996) modifiant l'arrêté du 17/04/1981.
- **l'inventaire de la faune menacée en France** (MNHN, 1994) : ouvrage de référence élaboré par la communauté scientifique (livre rouge), permettant de faire un état des lieux des espèces menacées. Il liste 117 espèces de vertébrés strictement menacées sur notre territoire, voire disparues, dont notamment : 27 mammifères, 7 reptiles, 11 amphibiens. Pour chaque espèce, le niveau de menace est évalué par différents critères de vulnérabilité.
- **Le plan d'action « reptiles et amphibiens » pour la conservation de la biodiversité**. Des espèces prioritaires ont été sélectionnées en fonction de la taille de leur aire de répartition, générale et en France, de leur rareté en France, et de leur statut juridique. Les espèces inscrites sur ce plan font l'objet d'actions nationales dont :
 - la poursuite de l'inventaire ;
 - la mise en place d'un suivi à long terme ;
 - la préparation d'un plan d'action de conservation.

3. Les habitats et la flore vasculaire

Les milieux secs

Le cordon littoral

Cet habitat correspond aux bordures des plages naturellement végétalisées. Les groupements biologiques que l'on y rencontre sont presque tous inféodés à cette bande étroite car dépendants de conditions locales bien particulières.



Aperçu du cordon dunaire sur le site de Pinetu

Photo : J. Viglione, ECO-MED

Sur le site, cet habitat est encore en bon état de conservation malgré la fréquentation (plages facilement accessibles) et présente des espèces caractéristiques comme l'Oyat des dunes (*Ammophila arenaria*), le Diotis maritime (*Otanthus maritimus*), le Panais épineux (*Echinophora spinosa*) ou encore le Panicaut maritime (*Eryngium maritimum*). D'autres espèces caractéristiques des laisses de plages sont aussi présentes, à l'instar du Cakilier (*Cakile maritima*).

Cet habitat strictement littoral ne semble pas directement concerné par le projet de création de la ZAC de Pinetu. Malgré cela, les effets indirects d'un tel projet méritent d'être évalués finement.

Les arrières dunes

En arrière du cordon littoral, la densité de végétation augmente et le cortège d'espèce évolue très sensiblement. Les espèces précédemment citées disparaissent et laissent place à d'autres caractéristiques en mélange avec quelques espèces des maquis.

Dans ces milieux, la Scabieuse à feuilles de Rue (*Pycnocomon rutifolium*), très rare en France (uniquement en Corse), est largement représentée, notamment dans les secteurs les plus proches du cordon dunaire.

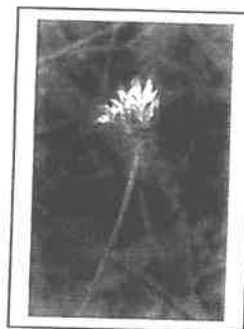


Photo : D. Pavon (ECO-MED)

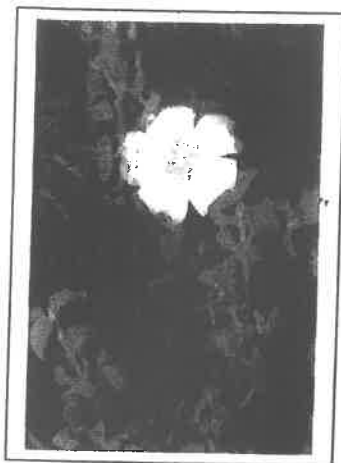
Les trois principaux faciès rencontrés sur le site sont les suivants :

■ Les maquis à cistes

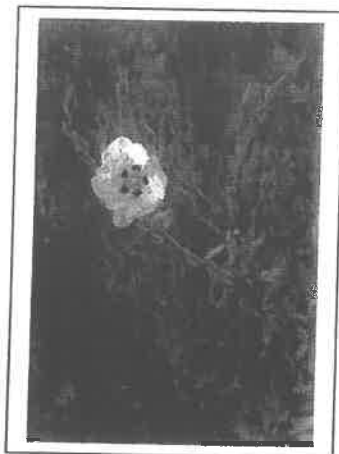
Il s'agit des formations dominées par l'Halimium jaune (*Halimium halimifolium*) ainsi que d'autres espèces de cistes (*Cistus salviifolius* notamment). Lorsqu'elles sont denses, ces formations présentent un intérêt modéré d'un point de vue de la flore vasculaire mais représentent toutefois un habitat d'accueil favorable au cortège avifaunistique local

(exemple des Fauvettes méditerranéennes, dont la Fauvette sarde, endémique Maghreb-tyrrhénienne). Quelques Chênes-lièges (*Quercus suber*) ponctuent ces formations.

Trois espèces fleuries le jour des prospections ont été rencontrées dans cet habitat.



Cistus salvifolius



Halimium halimifolium



Cytisus villosus

Photos : D. Pavon (ECO-MED)

■ Les pelouses sèches sablonneuses à espèces annuelles

Par endroits, les maquis peuvent s'éclaircir et laisser place à des plages de pelouses sèches sablonneuses. Ces dernières présentaient cet hiver de nombreuses rosettes difficilement déterminables à cette saison. Parmi elles, l'Hélianthème à goutte (*Xolantha guttata*), facilement identifiable, est très présent.



Plage de pelouse au sein du maquis à halimium – Rosettes de *Xolantha guttata*

Photos : D. Pavon (ECO-MED)

Ces milieux sont potentiellement porteurs d'espèces de flore vasculaire remarquables (rares et ou protégées).

■ **Les pelouses sèches sablonneuses à espèces pérennes**

De petites surfaces dominées notamment par du chiendent (*Elytrigia sp.*) sont présentes sur le secteur d'étude.



Aperçu d'une pelouse pérenne à chiendent

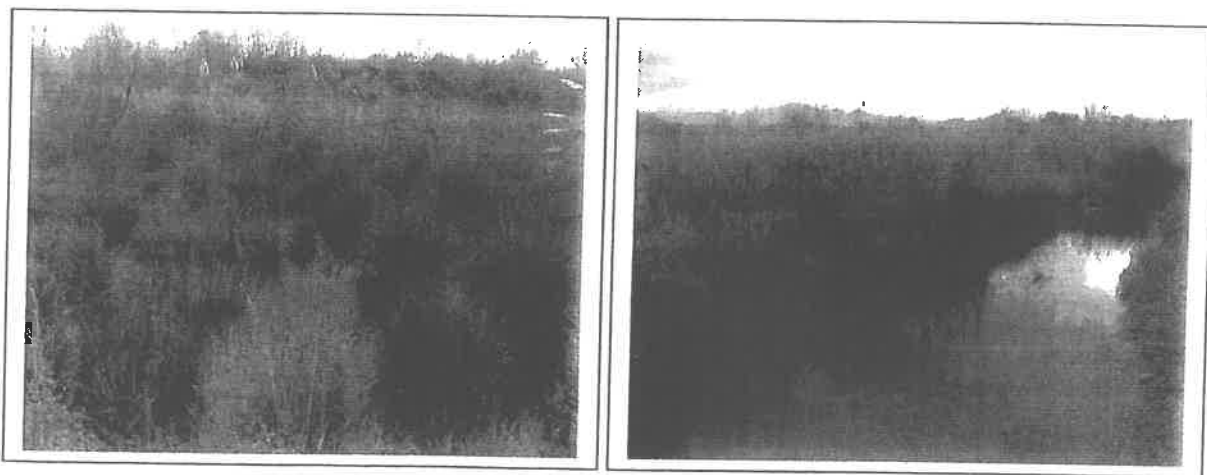
Photo : D. Pavon (ECO-MED)

Les zones humides

Deux grands types de zones humides peuvent être observés sur le site d'étude :

■ **Secteurs à joncs, roseaux et tamaris**

Ils occupent une assez grande partie du site et se localisent dans les zones de « bas-fonds » ou la proximité de la nappe est déterminante. Le Jonc aigu (*Juncus acutus*) et le Roseau (*Phragmites australis*) sont les espèces localement dominantes. Par endroits, on observe des individus isolés de Tamaris (*Tamarix cf. africana* – Espèce protégée).





Quelques aperçus des zones à joncs, roseaux et tamaris

Photos : D. Pavon (ECO-MED)

Remarque importante : il paraît important de vérifier l'éventuel assèchement de certains faciès en fin de printemps notamment. Ils pourraient alors s'apparenter à des groupements de mares temporaires méditerranéennes. **Ces derniers milieux représentent un enjeu de conservation encore plus fort.**

■ Groupements d'aulnes isolés

Des bosquets d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) plus ou moins isolés existent sur le site. Le plus important d'entre eux se situe au centre-est de la zone d'étude dans une zone humide en partie remblayée et fortement anthropisée.

On observe aussi de grandes mares au pied des arbres pouvant présenter un intérêt non négligeable quant à la présence d'espèces animales remarquables potentielles (batraciens et insectes notamment).



Boisement d'aulnes et mares

Photos : D. Pavon (ECO-MED)

La zone boisée

L'extrémité sud du site d'étude est largement occupée par un boisement mixte de pins et d'eucalyptus. Ces derniers, ne faisant pas partie de la flore autochtone de l'île, ont sans doute été plantés.



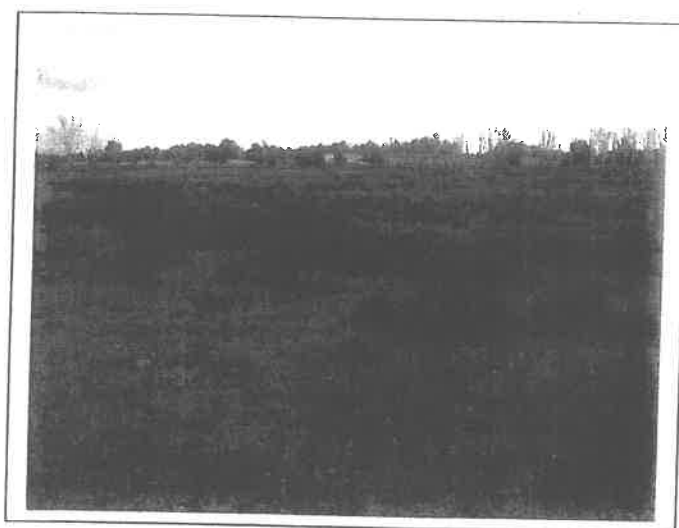
Boisement mixte sur le secteur d'étude avec les eucalyptus au premier plan

Photo : J. Viglione (ECO-MED)

Ainsi, l'habitat de pinède naturelle sur dune s'en trouve fortement dégradé et donc peu typique.

Les zones fortement remaniées

Les secteurs les plus remaniés (anciennes cultures ?) présentent des formations végétales qui s'apparentent à des friches. C'est notamment le cas des grandes parcelles situées au nord-ouest du site d'étude.



Aperçu des zones en friche

Photo : D. Pavon (ECO-MED)

En plus des grandes surfaces concernées, les zones remaniées s'observent çà et là, à la faveur de bords de pistes et/ou de dépôts sauvages.

Bilan et premières perspectives

■ Synthèse des habitats observés sur le site

Intitulé des éco-complexes	Équivalences Codes EUR15+10 (version 2)	Enjeu local de conservation
Cordon dunaire littoral	1210, 2110, 2120 et 2210	Fort
Zones humides	1410 et [92D0]	Fort
Milieux secs sableux	2260	Modéré à fort
Boisement sur dune (avec espèces allochtones plantées)	[2270*]	Faible à modéré
Zones remaniées, friches	-	Faible

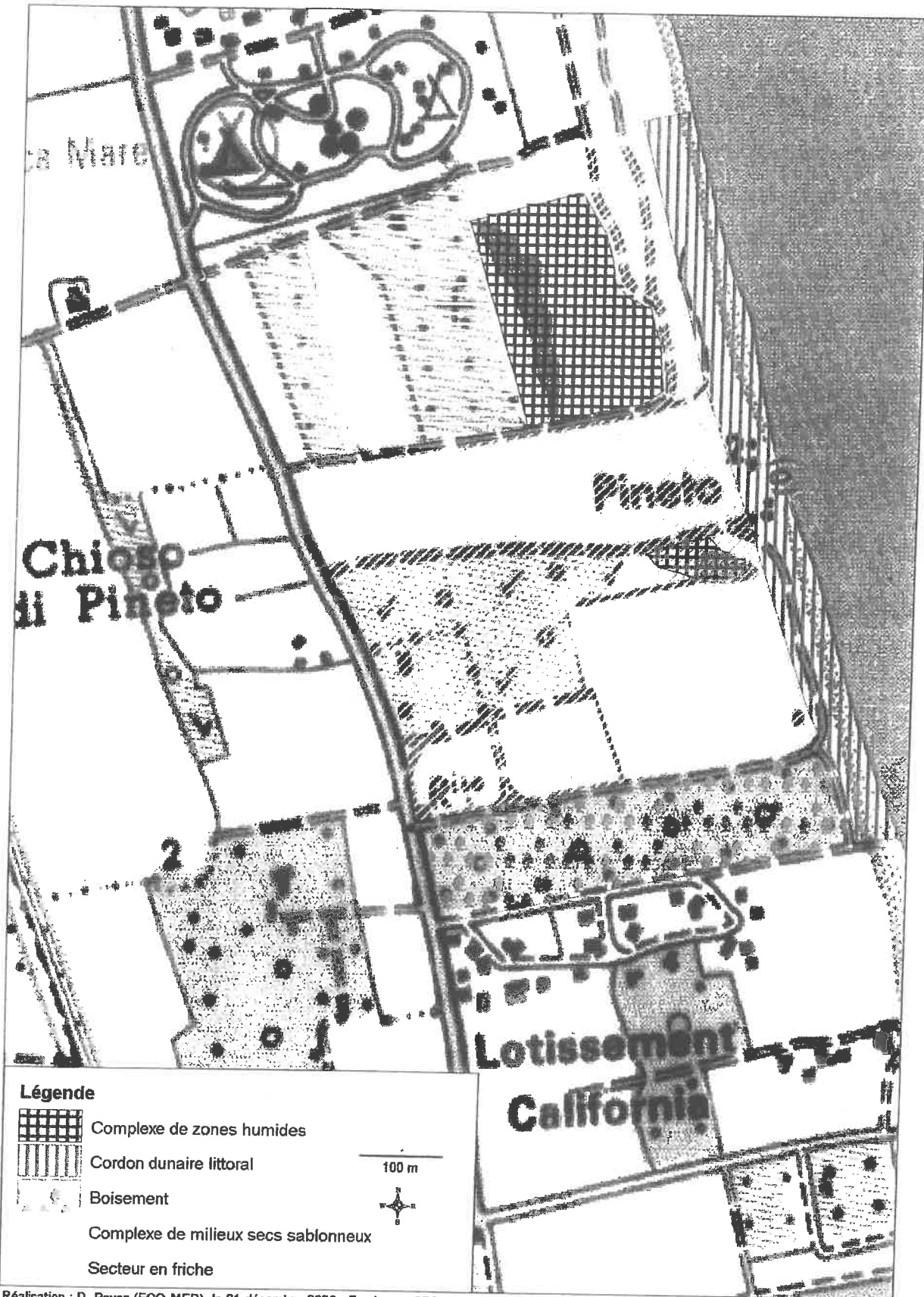
* : habitat « prioritaire » au sens de la Directive Habitat

[code] : habitat présentant localement une assez faible typicité

■ Flore vasculaire protégée, menacée et/ou remarquable potentielle

D'ores et déjà, l'observation de plusieurs individus de tamaris en situation naturelle permet de présager de la présence du **Tamaris d'Afrique** (*Tamarix africana* Poiret), une espèce inscrite sur la liste de protection nationale. Une observation en période de floraison permettrait de confirmer cela. Les individus se situent dans la grande zone humide.

De plus, et au vu de la diversité des habitats observés ainsi que de leurs caractéristiques (sableux et/ou humides), il existe une **forte probabilité de présence de nombreuses autres espèces remarquables et notamment protégées.**



Réalisation : D. Pavon (ECO-MED), le 21 décembre 2006 - Fond : scan25©IGN

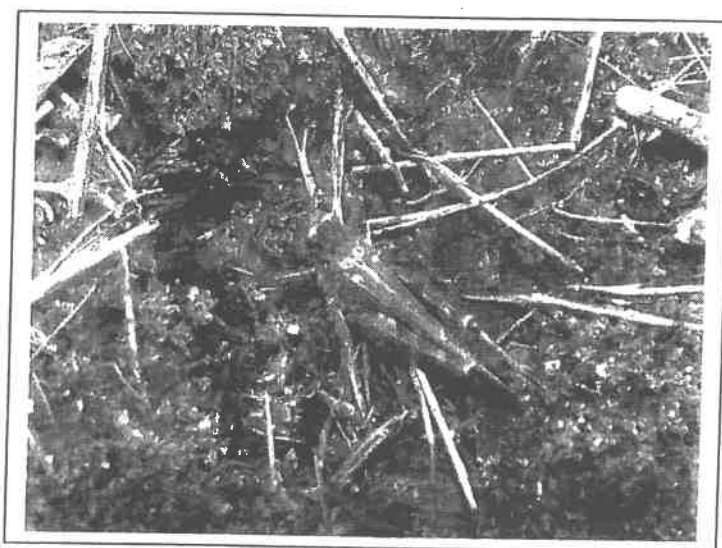
Carte simplifiée des éco-complexes de la zone d'étude

4. La faune

Ce chapitre présente un état initial très partiel de la faune et l'essentiel de l'argumentaire qui suit ne peut mettre en évidence, pour l'heure, que les grandes potentialités de présence de bio-indicateurs. A ce stade, le travail d'analyse provient, outre les quelques observations faunistiques réalisées le 20 décembre 2006, de la correspondance « habitats naturels » / « espèces ».

Les insectes

La période de prospection défavorable n'a pu permettre d'envisager la réalisation d'un inventaire entomologique. Toutefois, la diversité et la qualité globale des habitats rencontrés laissent présager de l'importante richesse potentielle de ce compartiment faunistique.



Acrotylus patruelis (Herrich-Schaeffer, 1838)

Photo : J. Viglione (ECO-MED)

Deux espèces **d'orthoptères** sont inscrites à la Liste Rouge Nationale « priorité 1 » (espèces fortement menacées à l'échelle du territoire national) et une troisième en « priorité 2 » :

- *Acrometopa italica* Ramme 1927 ; sauterelle rare en Corse et localisée au NE de l'île. Elle fréquente en particulier les friches mésophiles ;
- *Conocephalus conocephalus* (Linnaeus 1767) : petite sauterelle dans les zones humides (roubines, canaux...) ;
- *Locusta migratoria migratoria* Linnaeus 1758 : cette espèce rare en France n'est connue que de trois stations en Corse, dont une à moins d'un kilomètre au sud de la zone d'étude (rive sud du Golo). Sa présence sur le site est donc très potentielle du fait de la présence d'habitat similaires favorables.

La présence d'une autre espèce de criquet rare et méconnue car récemment décrite, *Acrotylus braudi* Defaut 2005, est fortement potentielle. Ce criquet habite les pelouses sablonneuses.

D'autres groupes comme les **papillons**, les **odonates** ou les **coléoptères** sont localement susceptibles de présenter des espèces remarquables, rares et/ou protégées.

Globalement, les meilleures périodes de prospection de l'entomofaune du site se situent depuis le printemps jusqu'à la fin de l'été.

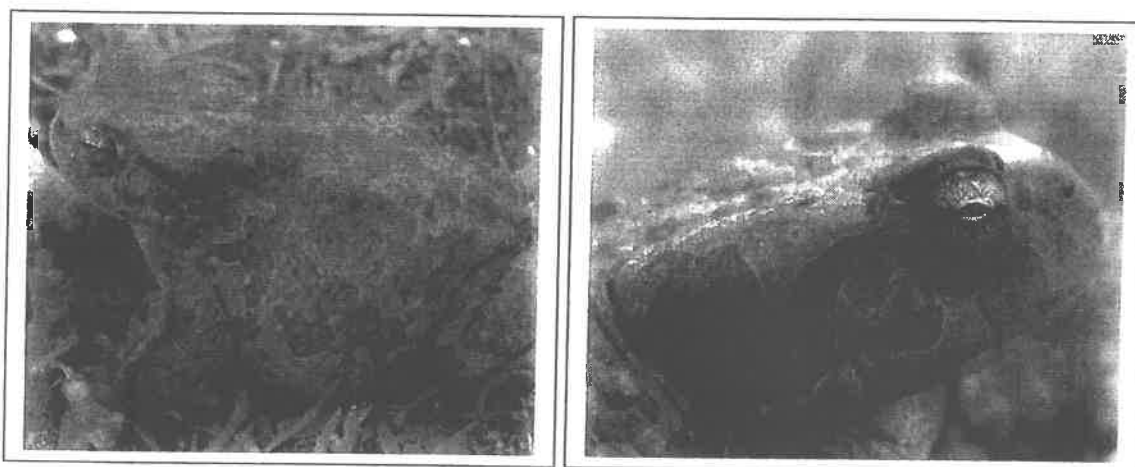
Les amphibiens et les reptiles

Espèces remarquables observées

Entre les différents systèmes humides qui ponctuent le secteur d'étude (mares permanentes ou temporaires, zones palustres et fossés), le potentiel batrachologique reste très élevé (cf. § 4.2.2.).

En soulevant des pierres et des branches, il a été possible de contacter deux espèces, qui sont du reste assez bien répandues à l'échelle de la Corse, mais dont la première reste remarquable à l'échelle nationale :

Il s'agit du **Crapaud vert** (*Bufo viridis*) : deux individus ont été observés.



Le Crapaud vert, *Bufo viridis*, sur le site d'étude

Photos : D. Pavon et J. Viglione (ECO-MED)

L'autre espèce, qui est également *a priori* seulement représentée en Corse au niveau de sa répartition française, la **Grenouille verte de Berger** (*Rana bergeri*), a été observée en activité malgré les basses températures (12 °C en journée, sous les nuages), dans les fossés et les mares du site.

De par les conditions météorologiques et la date de prospection, aucun reptile en activité n'a naturellement pu être observé, mais le milieu reste très propice à plusieurs espèces, qu'elles soient communes ou remarquables (cf. § 4.2.2.).

Espèces potentielles

Au vu des habitats présents sur le site, et qui semblent présenter une fonctionnalité naturelle cohérente entre les points d'eau et les différents fossés (connexions écologiques), un inventaire batrachologique mérite d'être conduit à partir du mois de mars 2007. La

plupart des espèces d'amphibiens corses est susceptible d'être hébergée dans le secteur d'étude. A savoir :

- Le Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) : petit crapaud assez bien réparti sur l'île, essentiellement distribué en Corse, Sardaigne, Iles d'Hyères et Toscane littorale). Potentialité très forte (sites de ponte propices).
- Le Discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*), **endémique de Corse** : potentialité très faible, mais à ne pas exclure, étant donnée la forte méconnaissance de son statut biologique et des découvertes récentes de populations littorales).
- La Rainette sarde (*Hyla.sarda*), endémique de Corse et Sardaigne : potentialité très forte. Espèce très répandue et habitats localement propices.
- La Tortue Cistude (*Emys orbicularis*) : **espèce à très forte valeur patrimoniale**. Potentialité assez forte.
- La Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) : **espèce à très forte valeur patrimoniale**. Présence donnée à proximité par Y. Braud *comm. pers.* (milieux dunaires et littoraux de l'embouchure du Golo, au sud), potentialité assez forte sur le site d'étude.
- L'Algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) : petit lézard endémique de Corse et de Sardaigne : potentialité assez faible.
- Le Lézard tyrrhénien (*Podarcis t. tiliguerta*) : espèce cyrno-sarde très répandue dans toute l'île. Potentialité forte.
- le Lézard sicilien (*Podarcis sicula campestris*) : lézard commun dans toute l'île. Potentialité forte.
- La Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) : gécko le plus commun en Corse, dont la probabilité de présence, sur le bâti en place est potentiel.
- La Couleuvre à collier de corse (*Natrix natrix corsa*) : **espèce à forte valeur patrimoniale car taxon endémique de l'île**. Potentialité de présence très forte.
- La Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viriflavus = Coluber viridiflavus*) : très commune en Corse. Potentialité de présence très forte.

Hormis le Lézard sicilien, la Tarente et la Couleuvre verte-et-jaune, toutes ces espèces présentent un intérêt significatif (plus ou moins remarquable) de conservation

Les oiseaux

A ce stade des prospections, ce listing hivernal ne présente que peu d'intérêt au plan scientifique ; les périodes cruciales d'inventaires et notamment le printemps et le début d'été n'ayant pas été inventoriées.

Plusieurs espèces remarquables pourraient très bien peupler la petite zone humide, en particulier au vu de la proximité du site de Biguglia. Sur les étendues sèches allant au front de mer, il est probable aussi de trouver certains oiseaux nicheurs remarquables tels que le Pipit rousseline ou encore l'Engoulevent d'Europe.

Voici les principales espèces, vues strictement dans l'emprise des terrains :

Nom Français	Nom Scientifique	Statut biologique présupposé sur la zone d'étude	Vulnérabilité EUROPE (1)	Convention de BERNE	Convention de BONN	Directive Oiseaux	Protection nationale
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Sédentaire	S	BE2	BO2		P
Corneille mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>	Sédentaire	S				C
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Sédentaire	S	BE2	BO2		P
Étourneau unicolore	<i>Sturnus unicolor</i>	Sédentaire	S	BE2			P
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Sédentaire	D	BE2	BO2		P
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Passage	R	BE2	BO2	DO1	P
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Sédentaire	S	BE2	BO2		P
Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>	Sédentaire	S	BE2	BO2	DO1	P
Goéland leucophaée	<i>Larus michaellis</i>	Sédentaire	S	BE3			PR
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Passages	S	BE2			P
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Sédentaire	S	BE3			C
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Sédentaire	S	BE2			P
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Sédentaire	S	BE2			P
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Sédentaire	V	BE3			C
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Sédentaire	S	BE3			P
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Hivernant	D	BE2	BO2		P
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Sédentaire, hivernant	S	BE2			P
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Sédentaire	S	BE2			P

Légende du tableau :

Observation

effectif : x = quelques (inférieur à 10 individus ou 5 couples) ; xx = nombreux (supérieurs à 10 individus ou 5 couples) ; Env = environ.

sexe / âge : M = mâle ; F = femelle ; Ad = adulte ; Ind = individu(s) ; Cple = couple ; Cht = chanteur.

Statut biologique

Nc = nicheur certain ; Nprob = nicheur probable ; Npooss = nicheur possible ; Nalim : nicheur à proximité du site et l'utilisant pour s'y alimenter ; Pass = individu uniquement observé en survol au dessus du site (sans autres connaissances sur son statut) ; Migr = en migration (active ou halte).

Statut de conservation

(1) Tucker & Heath, 1994; (2) Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999; (3) Lascève & al., 2001.

Statut très défavorable (**liste rouge**) : E = En danger ; V = Vulnérable ; R = Rare.

Statut défavorable (**liste orange**) : D = Déclin ; L = Localisé ; AP = A Préciser.

Statut non défavorable (**liste blanche**) : AS = A Surveiller ; S / SS = Stable ou en progression ; SX = information insuffisante.

NE = Non Evaluée.

Statut de protection

BE2 / BE3 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou 3 de la **Convention de Berne** (1979).

BO2 : espèce inscrite à l'annexe 2 de la **Convention de Bonn** (1979).

DO1 : espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe 1 de la **Directive Oiseaux** CE 79/409.

Protection nationale : liste nationale des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain, Arrêté du 16/06/1999 (J.O. du 25/07/1999) modifiant l'arrêté du 17/04/1981.

P = Espèce protégée ; PR = Espèce Protégée et régulable ; C = Espèce chassable.

Les mammifères

Aucune observation, ni inventaire n'ont été réalisés sur ce compartiment. Il pourrait être pertinent de connaître l'utilisation de ce territoire et de ces éco-complexes pour les déplacements et la recherche de nourriture des chiroptères.

Conclusion du pré-diagnostic hivernal

■ Concernant la flore vasculaire et les habitats

La zone d'étude présente des milieux variés, parfois à **forte valeur patrimoniale**. Le cordon dunaire, encore préservé, offre des habitats et des espèces remarquables à fort enjeu de conservation. En arrière des dunes, la zone d'étude offre des milieux sablonneux remarquables, secs ou humides. Seules les zones anciennement remaniées ainsi qu'un boisement fortement artificialisé (plantations d'eucalyptus) ne présente potentiellement qu'un plus faible intérêt écologique.

À ce stade, seule la présence d'une espèce protégée, le Tamaris d'Afrique (*Tamarix africana*), a été relevé. L'identité exacte de ce tamaris mérite toutefois d'être précisée car l'observation a eu lieu hors période de floraison. Il est d'ores et déjà possible d'envisager la **présence potentielle d'autres espèces de plantes rares, menacées et/ou protégées**. Ainsi, des prospections adaptées au calendrier écologique (période de floraison notamment, depuis mars pour les plantes les plus précoces jusqu'à juillet pour les tardives) permettraient de préciser la richesse de la flore insulaire locale.

■ Concernant la faune,

Il paraît délicat de se prononcer sur les différents groupes faunistiques, au-delà de considérations scientifiques liées à la potentialité de présence des espèces.

Dans ce cadre, et au vu des espèces remarquables jugées le plus potentielles sur le site, des enjeux ont été identifiés et méritent d'être infirmés ou précisés à partir du printemps 2007.

Bibliographie consultée

- DANTON P. & BAFFRAY M., 1995 - *Inventaire des plantes protégées en France*. Nathan, Paris (FR) / A.F.C.E.V., Mulhouse, 296 p.
- DELAUGERRE M. & CHEYLAN M., 1992 - Batraciens et reptiles de corse. Parc Naturel Régional de Corse et École Pratique des Hautes Études (EPHE) édit., 128 p.
- GAMISANS J., 1999 - *La végétation de la corse*. Édisud, Aix-en-Provence, 391 p.
- GAMISANS J. & MARZOCCHI J.-F., 1996 - *La flore endémique de la corse*. Édisud, Aix-en-Provence, 208 p.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H. (coord.) et ROUX J.-P. (éd.), 1995 - *Livre rouge de la flore menacée de France*. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels volume 20. M.N.H.N., Paris / C.B.N.M.P., Hyères / Ministère de l'Environnement, Paris.
- SARDET E. & B. DEFAUT, 2004 - Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, 9 : 125-137.